

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 26 MARS 2009

En exercice :	36
Présents :	35
Titulaires :	30
Suppléants :	5
Pouvoirs :	5
Absents :	1

Convocation adressée à chaque conseiller le 17 mars 2009 pour la session ordinaire du jeudi 26 mars 2009

L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la salle des fêtes de Miellin sous la Présidence de M. SAINTIGNY Henri, Président.

Etaient Présent(e)s:

Mr CLAUDE Roger, Mr SEGUIN Michel, Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mr CHATELOT Henri, Mme MAIROT Marie-Ange, Mr GRANDJEAN Michel, Mr BONNET Yves, Mme POULMAR Gilberte, Mr DALVAL Jean Marc, Mr SAINTIGNY Henri, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr MOUGENOT Bernard, Mr DEMANGE René, Mr MOUGENOT Michel, Mme VALDENNAIRE Sylviane, Mr PERNOT Jean, Mr ANTOINE Francis, Mr TOURDOT Roger, Mr CARITEY Cyril, Mr LOMBARD Patrice, Mr GILLET Denis, Mr SARRE Vincent, Mr NOEL Rémy, Mme FRESLIER Marie Claire, Mme TORTISSIER Virginie, Mr BEURIER Patrice, Melle GROSJEAN Céline.

Etaient absent(e)s représenté(e)s:

Mr PARISOT Jean-Marie donne pouvoir à Mr GENEY Roger.
Mr DAVAL Brice donne pouvoir à Mr SACCHI Philippe.
Mr LALLOZ Jacques donne pouvoir à Mme TISSERAND Lucette.
Mr CLAUDEL Hubert donne pouvoir à Mr LAMBOLEY Claude.
Mme VALDENNAIRE Marie France donne pouvoir à Mr ANSELM Didier.

Absent excusé :

Mr MARTINET Gilles.

Mme GROSJEAN Céline a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

Tout d'abord, Monsieur le Président précise que tous les membres sont représentés ce soir. Un absent : M. Gilles MARTINET.

Le Conseil Communautaire de ce soir tourne essentiellement sur les budgets. M. le Président explique les réunions préparatoires avant d'arriver au vote de ce soir.

M. le Président présente l'ordre du jour: 5 points (les 4 taux d'imposition, les budgets CCHVO, OM et SPANC 2009, l'adhésion au CNAS, la création d'un poste de technicien S.I.G, questions diverses).

1. VOTE DES 4 TAUX D'IMPOSITION.

Le Président propose de maintenir les taux des quatre taxes locales de 2008 sur 2009, en rappelant que les taux n'ont pas évolué depuis la création de la Communauté de Communes en 2004.

Les taux sont: 0,48% pour la taxe habitation, 1,01% pour le foncier bâti, 3,64% pour le foncier non bâti et 0,64% pour la taxe professionnelle.

Le produit des 4 taxes conduit à un total de 139 485 € contre 126 516 € en 2008.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 35 voix pour.

LES GRANDS PROJETS POUR L'AVENIR

Avant d'aborder les budgets 2009, M. le Président souhaite expliquer sur quelle stratégie la Communauté de Communes inscrit ses dépenses sur la base de grands projets pour l'avenir.

En 2009, en fonctionnement sont inscrits le S.I.G et Présence verte. En investissement, la salle polyvalente de Saint-Barthélemy, les études périscolaires et le produit de la taxe de séjour perçu sur l'année 2008.

En 2010, en fonctionnement, la Communauté de Communes devra commencer à prévoir la salle polyvalente sur 6 mois et en investissement ce sera la fin des travaux de la salle polyvalente de Saint-Barthélemy et une 1^{ère} réalisation périscolaire.

En 2011, en fonctionnement, nous aurons la 1^{ère} réalisation du périscolaire et en investissement la 2^{ème} réalisation du périscolaire.

En 2012, en fonctionnement, nous aurons la 2^{ème} réalisation du périscolaire et en investissement la 3^{ème} réalisation du périscolaire.

EVOLUTION BUDGET 2009

En fonctionnement et en investissement, divers postes font évoluer les budgets 2009 par rapport à 2008.

EN FONCTIONNEMENT.

➤ **Le recrutement d'un technicien S.I.G**

Petite parenthèse explicative.

- Définition: un Système d'Informations Géographiques (S.I.G) est un outil informatique qui permet: d'identifier de manière détaillée tous les équipements généraux d'une commune; d'assurer la gestion des équipements; la mise en place d'une maintenance préventive par les services techniques.

- Que peut-il faire? Plan cadastral assemblée en continu; Liaison informatisée entre le plan cadastral (cartographie) et la matrice cadastrale (données personnalisées des parcelles); Améliorer le service aux

usagers, rapidité, précision; Patrimoine communal connu en temps réel; Analyses statistiques, études simplifiées par le croisement des informations géographiques, économiques et sociales, démographiques; Edition de cartes pour la voirie, l'eau potable, l'assainissement, constructions, l'électricité, l'éclairage public, le téléphone, chemins de randonnée, transports scolaires, zones inondables etc...; Aide au travail du technicien ou des intervenants, mémoire des composants, historique des interventions, statistiques; Gestion possible des cimetières;

- Méthode de travail: il récupère des données de partenaires (DGI, DDE, Préfecture, EDF, Telecom, ONF...). Il nourrit ces informations au contact des personnes qui ont la connaissance sur leur commune. Le schéma de travail: un homme central qui récupère, met en forme et alimente une base d'informations.

- Historique: Inscription dans le Programme Global de Développement de Développement de la CCHVO; Validation par le Conseil Communautaire du 20 décembre 2004; Soutenu par le conseil Général dans le cadre du Contrat APPUI signé le 25 mai 2005; subventionné également par l'Etat (DGE); Estimation coût projet : 100 000€; Démarrage du projet par la signature de la convention avec les partenaires le 26 avril 2006.

- Ce qui est acquis: En investissement, (numérisation cadastrale: 18 188,61€; matrice cadastrale: 2 360,98€; achat de matériel informatique + copieur numérique: 9 271,39€; mise en place du site internet: 5 760€; hébergement S.I.G et site internet: 2 880€; achat du logiciel S.I.G et différents modules métiers + licences de diffusion électronique à l'IGN : 35 321,29€ soit un total de dépenses de 73 782,27€), En fonctionnement, (maintenance : 5 356,24€ - TOROP et GEOSPHERE). Les dépenses ont été subventionnées à 25% par le CG70 (APPUI) et à 20% par l'Etat (DGE).

Nous avons d'ores et déjà des frais de maintenance annuelle des sociétés TOROP et GEOSPHERE.

- Ce qui reste à faire: Recrutement d'un technicien S.I.G pour optimiser l'investissement et prévoir l'achat de matériel supplémentaire.

M.SARRE précise que le recrutement d'un technicien à 100% n'est pas utile. Il rappelle qu'à l'origine, 25% du poste de M.LAB avait été prévu sur le SIG et 75% sur le SPANC.

Pour M.LOMBARD, on va vers une dépense injustifiée.

Pour M.PERNOT, ce débat aurait dû être évoqué en Bureau hors il n'y en a pas eu.

M.SAINTIGNY précise que M.LAB a été recruté pour le SPANC et l'assainissement collectif si besoin, en complément.

M.DALVAL approuve le recrutement d'un technicien dans la mesure où c'est quand même une création d'emploi non négligeable par les temps actuels.

M.DAVAL se demande si la Communauté de Communes a les moyens de se payer cet agent.

M.CARITEY précise que le recrutement aurait une durée de 3ans. Il ne remet pas en cause les compétences de M.LAB mais dit qu'il est nécessaire d'avoir certaines compétences, un certain profil. Il est nécessaire d'optimiser l'investissement réalisé à ce jour.

M.SARRE répond qu'il n'est pas contre le projet mais contre l'idée d'un temps complet, en citant l'exemple de la Communauté de Communes de Lure.

Pour M.PERNOT, les constructions sont en baisse et le poste de M.LAB devra évoluer.

➤ **Rémunérations**: il comprend pour grosse partie la rémunération du technicien S.I.G à laquelle s'ajoute la différence de salaire entre Clément PAHIN et Estelle ROCHE.

➤ **Augmentations statutaires**: elles comprennent l'IFTS et l'IAT.

➤ **Assurances statutaires**: 2 800€

➤ **Médecine du travail**: 0.3% de la masse salariale soit 250€

➤ C.N.A.S:

Petite parenthèse explicative:

Afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles 70 et 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, l'article 5 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, et de se doter d'un outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité, le Président propose la mise en place d'une prestation sociale pour le personnel de l'établissement public.

Après analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une action sociale et après avoir approfondi l'offre du Comité National d'Action Sociale, le Président propose d'adhérer au CNAS. La cotisation est égale à 0,74% de la masse salariale soit 630€.

➤ **Présence verte:** 3 000€

➤ **Subvention Office du Tourisme:** elle passe de 3,30 à 4 €

➤ **Subvention Mission Locale pour l'Emploi:** elle passe de 1,03 à 1,06€

➤ **Subvention Pays des Vosges Saônoises:** 1,10€ par habitant supplémentaire

➤ **Assurance de la salle polyvalente de Saint-Barthélemy:** 1 300€

EN INVESTISSEMENT.

➤ **Investissement S.I.G :** achat d'un ordinateur, d'un GPS

➤ **Réhabilitation de la salle :** la totalité du montant des travaux a été inscrit.

➤ **Etudes périscolaires**

➤ **Visio Conférence:** acquisition d'un équipement pour 5 000€ subventionné à 80% par la Région

➤ **Taxe de séjour:** elle est à ce jour d'environ 5 200€.

2. VOTE DES BUDGETS 2009.

Le Conseil Communautaire va voter les affectations de résultat 2008, les budgets primitifs 2009.

2.1. AFFECTATION DU RESULTAT 2008 CCHVO

Le compte administratif CCHVO 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 166 902,18€ sans déficit d'investissement à financer. Le report en fonctionnement au R002 est donc de : 166 902,18€.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 35 voix pour.

2.2. VOTE DU FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL CCHVO 2009

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	46 240 €
012	Charges de personnel	95 289 €
65	Charges de la gestion courante	99 000 €
67	Charges exceptionnelles	600 €
022	Dépenses imprévues	10 000 €
TOTAL DEPENSES		251 129 €

RECETTES		
70	Produits des services	1 600 €
73	Impôts et taxes	144 585 €
74	Dotations et Participations	168 374 €
R002	Excédent antérieur reporté	166 902 €
TOTAL DES RECETTES		481 461 €

En isolant les écritures budgétaires, la Communauté de Communes dégage un excédent de 73 000 €

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 26 voix pour et 9 contre.

2.3. VOTE DE L'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL CCHVO 2009

DEPENSES		
020	Dépenses imprévues	56 391 €
205	SIG	26 000 €
232	Plan Paysage	50 000 €
2031	Cartes Communales	23 220 €
2313	Gymnase	850 000 €
2315	Réhabilitation des décharges	265 000 €
232	OPAH	5 000 €
232	Gens du Voyage	180 000 €
2031	Périscolaire	15 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000 €
20414	Fonds de concours- Servance	10 000 €
2183	Visio Conférence	5 000 €
2313	Taxe de Séjour	5 100 €
TOTAL DEPENSES		1 492 711 €

RECETTES

001	Solde d'exécution de la section invest.reporté	277 305 €
10222	F.C.T.V.A	98 600 €
1323	APPUI SIG	7 250 €
1341	DGE SIG	5 800 €
1323	APPUI PLAN PAYSAGE	15 400 €
1322	REGION PLAN PAYSAGE.	30 800 €
1321	DGD CARTES COMMUNALES -	3 500 €
1381	DGE GYMNASSE	250 000 €
1382	REGION GYMNASSE	155 000 €
1383	CONSEIL GENERAL GYMNASSE	152 500 €
1641	EMPRUNT GYMNASSE	200 000 €
1328	ADEME DECHARGES	60 000 €
1383	CONSEIL GENERAL DECHARGES	63 000 €
1384	FONDS DE CONCOURS DECHARGES	45 000 €
1382	REGION OPAH	3 156 €
1383	CONSEIL GENERAL OPAH	1 400 €
1381	ETAT GENS DU VOYAGE	105 000 €
1383	CONSEIL GENERAL GENS DU VOYAGE	15 000 €
1322	REGION VISIO CONFERENCE	4 000 €
	TOTAL RECETTES	1 492 711 €

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 29 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

2.4. AFFECTATION DU RESULTAT 2008 OM

Le compte administratif OM 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 67 667,96€.

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Report en Fonctionnement au R 002 : 63 438,73€

Report en Investissement au R 1068 : 4 229,23€

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 35 voix pour.

2.5. VOTE DU FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL OM 2009

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	199 200 €
012	Charges de personnel	35 660 €
65	Charges de la gestion courante	256 200 €
67	Charges exceptionnelles	5 000 €
022	Dépenses imprévues	10 000 €
023	Virement à la section Investissement	2 000 €
	TOTAL DEPENSES	508 060 €

RECETTES		
13	Remb. sur rémunération personnel	31 000 €
70	Produit des services	463 722 €
R002	Excédent antérieur reporté	63 438 €
TOTAL DES RECETTES		558 160 €

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 32 voix pour et 3 contre.

2.6. VOTE DE L'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL OM 2009

DEPENSES		
001	Déficit résultat d'investissement reporté	2 230€
2188	Autres immobilisations	5 000 €
TOTAL DES DEPENSES		7 230 €

RECETTES		
1068	Excédent de fonctionnement	4 230 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 €
10222	FCTVA	1 000 €
TOTAL DES RECETTES		7 230 €

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 32 voix pour et 3 contre.

2.7. AFFECTATION DU RESULTAT 2008 SPANC

Le compte administratif SPANC 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 10 743,81€.

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Report en fonctionnement au R 002: 469,00€

Report en Investissement au R 1068: 10 274,81€

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 35 voix pour.

2.8. VOTE DU FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL SPANC 2009

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	2 800 €
012	Charges de personnel	28 000 €
67	Charges exceptionnelles	500 €
042	Opération ordre	2 960 €
TOTAL DEPENSES		34 260 €

RECETTES		
70	Produit des services	12 000 €
74	Dotations et participations	22 000 €
R002	Excédent antérieur reporté	469 €
TOTAL DES RECETTES		34 469 €

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 32 voix pour et 3 contre.

2.9. VOTE DE L'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL SPANC 2009

DEPENSES		
001	Déficit résultat d'investissement reporté	9 675€
020	Dépenses imprévues	559 €
218	Autres immobilisations	3 000 €
TOTAL DES DEPENSES		13 234 €

RECETTES		
2818	Immobilisations corporelles	40 €
2828	Autres immobilisations corporelles	2 920 €
1068	Excédent de fonctionnement	10 274 €
TOTAL DES RECETTES		13 234 €

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 32 voix pour et 3 contre.

3. ADHESION AU C.N.A.S.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la mise en place des prestations sociales pour le personnel de l'établissement public.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

Cette délibération est validée par 35 voix pour.

4. CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN S.I.G.

Monsieur le Président propose de recruter un technicien S.I.G. pour assurer la conception et la mise en œuvre du S.I.G.

M.SAINTIGNY passe au vote à bulletin secret.

Cette délibération est refusée par 18 voix contre, 16 voix pour et 1 abstention.

5. QUESTIONS DIVERSES.

↳ REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE SAINT-BARTHELEMY.

Au chapitre des grands travaux, la réhabilitation de la salle polyvalente de Saint-Barthélemy. La mise en chantier est prévue début juin 2009.

Depuis le 09 mars 2009 (date de la publication dans l'Est Républicain de l'avis public à la concurrence), près de 127 demandes de dossiers ont été sollicités à ce jour pour les 17 lots.

Les entreprises ont jusqu'au vendredi 17 avril 2009, 12h00 pour remettre leurs offres.

↳ REHABILITATION DES DECHARGES.

M.SAINTIGNY laisse la parole à M.CARITEY, 2nd Vice-Président.

Il expose aux délégués l'évolution du projet.

Tranche 1

➤ *Haut-du-Them*: Reprendre l'approvisionnement en terre dès que possible; les blocs de pierre présents sur le site pourront être disposés derrière le fossé sur la décharge et non sur le chemin.

➤ *Ternuay*: Recouvrir par de la terre la zone située à l'entrée du site afin de masquer les quelques déchets visibles.

➤ *Fresse*: Dès que la terre sera sèche, régler la bande de terre située entre le fossé et la route.

La Lanterne et les Armonts: reprofilage du fossé exutoire à traiter aux beaux jours.

Tranche 2

➤ *Saint-Barthélemy*: réalisation du dôme en cours; la zone située à l'entrée devra être remodelée avec une pente unique allant des épicéas restants en place, vers la tourbière; apport en terre en cours de réalisation.

➤ *Melisey Incinérateur*: les lés du géocomposite bentonitique devront se recouvrir de 0,25 à 0,5m avec un apport de bentonite en poudre entre lés et sur le joint.

➤ *Melisey Les Prés Noirey*: en attente d'un devis de busage du fossé et l'empierrement de l'accès.

Concernant le lot 2 : végétalisation à prévoir courant avril 2009, le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté nous a confirmé la végétalisation concernant le site de Saint-Barthélemy mais ne veut pas mettre en place l'amendement et l'engrais. Hydrogreen a confirmé la non-incidence sur leur intervention. Les plantes pousseront moins bien.

↳ CARTES COMMUNALES.

L'enquête publique est sur la fin à Ternuay et Fresse.

4 communes ont délibéré sur 5. Reste à ce jour Saint-Barthélemy.

En attente de la date de la réunion de la commission des sites pour l'aspect Loi-Montagne à Haut-du-Them et Servance.

Pour Belonchamp, en attente des commentaires de la DDEA.

Vu Le Président,

H.SAINTIGNY